L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOUR DE PUBLICATION DURANT L'ÉTÉ,
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 24 JUIN 1837.

Les ces fites d'avant hier et d'hier n'ont rien ap porté de nouveau, soit local ou de l'étranger.

Nous avons été avisés du navire le Mozart, arrivé [illegible] une liasse de journaux [illegible] marécar[illegible] ... que nous avons [illegible].

[illegible] deux cents passagers, qui viennent d'arri[ver] [illegible] New York; sur un [illegible] à Liverpool, n'ayant pu trouver à s'en lo[ger] [illegible] que des milliers d'autres émigrés, [illegible] de repartir.

[illegible] le bruit que Mounier était [illegible] Mozart.

DE LA HAVANE.—[illegible] par le [illegible] Hoffman, arrivé hier soir de la [illegible] jusqu'au 13 de ce mois [illegible] n'ont rien de nouveau [illegible] ne donnent pas [illegible].

Le navire Natch[ez] parti [illegible] pour le Havre, [illegible] Havane [illegible]. Les bricks [illegible] Bernard [illegible] sont arrivés le 9 [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Matas Cooper, [illegible] Pastaio [illegible].

Considérations sur la situation du Mexique.

[illegible]

---

meissonnez, vous n'aurez pas le temps de faire sortir le grain de l'épi ou si sur quelques points, je vous laisse le temps de mettre le grain dans les silos, je l'en retirerai, soit pour le détruire, soit pour nourrir ma cavalerie. Non seulement vous ne récolterez pas mais, vous ne semerez pas. Je laisserai assez de troupes à Oran pour tenir au complet et pour grossir au besoin ma colonne expéditionnaire.

« Arabes, vous n'avez que deux moyens pour éviter l'orage qui gronde sur vos têtes: combattre et vaincre, ou demander la paix. Le premier est hasardeux; le second est sûr, si vous y mettez de la loyauté et de la bonne foi. Si vous offrez des garanties, je puis sans déshonneur et sans honte vous prodiguer la paix, parce que je suis fort et résolu. Oui, je vous offre la paix ou une guerre après laquelle les guerres précédentes ne sont que des jeux d'enfants; je voudrais détourner de vous ce fléau, parce que nous [ne] sommes pas venus pour vous faire mourir de faim, mais au contraire pour vous apporter [illegible] de [illegible] échange des vôtres.

« Nous ne sommes pas venus pour vous tuer, mais [illegible] »

[illegible]

MUNICIPALITÉ No 1.

Séance extraordinaire de mercredi, 21 juin 1837.

A. R. G.

[illegible]

E. A. CANON.

C. LESSEPS.

D. AUGUSTIN, Secrétaire.

---

ter la vérité ? Je [illegible] partout l'homme dans ses œuvres, et je n'y rencontre que des natures épuisées ou des corruptions bizarres. Que nous font aujourd'hui ces forçats du mysticisme traînant leurs rêveries comme le dé [illegible] boulet; jetant des trésors de génie et de souffrance [illegible] toute brise, à tout nuage qui passe ? a poésie [illegible] l'humanité c'est l'action, eh bien ! [illegible] qui forment l'œuvre dite philosophique de Balzac [illegible] et de la pluie.

On a prétendu que les romans railleurs et obscènes de l'Agneau Lebr[un] avaient eu sa première admiration: [illegible] Paul de Kock, il s'était évé en lui de furieuses [illegible] qui l'avait menacé d'une rivalité ardente [illegible]. Cela ne peut être vrai; sans doute que les idées nouvelles qui les commencèrent à poindre, [illegible] une plus haute ambition, mais il est resté du Paul de Kock dans Balzac; on voit qu'il a [illegible] moderne sur les trivialités des plus bourgeoises de la vie. Son procédé est simple—[illegible]

[illegible]

L'un est énorgueilli de son domaine immense.
De l'autre populaire esclave ambitieux,
Cet autre, au champ de mars, éclatant de naissance,
Y brigue les honneurs au nom de ses aïeux.

Celui-ci de clients traîne une longue file:
Le Destin, cependant, sous ses égales lois,
Lui, courbe tous les fronts: l'urne fatale roule
Pêle mêle les noms des pâtres et des rois.

Le coupable qui voit un glaive sur sa tête,
Trouve fades les mets les plus délicieux:
Rien ne peut assoupir sa paupière inquiète,
Ni les sons, ni les chants les plus mélodieux.

C'est sur les verts gazons, sous un aimable ombrage,
C'est dans les frais vallons qu'arrosent les ruisseaux,
C'est sous le chaume obscur, sous l'humble toit du [sage],
Que le sommeil se plait à verser ses pavots.

Le mortel affranchi d'ambition, d'envie,
Celui qui sait borner ses vœux aux vrais besoins,
Que lui fait le fracas d'une mer en furie ?
Dans une paix profonde il vit exempt de soins.

Que lui fait d'Orion le sinistre présage ?
Qu'une grêle perfide écrase ses moissons,
Qu'atteinte en même temps, détruite par l'orage,
Sa vigne à son espoir refuse aussi ses dons;

Qu'un torrent destructeur élancé de la nue
Ravage en son verger ses jeunes arbrisseaux;
Que l'été les dévore ou que l'hiver les tue;
Il n'en jouit pas moins d'un paisible repos.

Des gouffres où la mer régnait en souveraine,
Par Tentorgueil sont comblés à grands frais;
Et l'habitant des eaux se voit, dans son domaine,
Resserré, chaque jour, par d'immenses palais.

Vains efforts ! Greffes, Ennuis, les ennuis et les craintes
Suivent partout à pas de ces riches si fiers:
Les ressentent par les cruelles atteintes,
Emportés par un char, ou voguant sur les mers.

Si les riches parlors dont la Perse se vante,
Les marbres phrygiens, les vases plus exquis,
Si les lambris dorés, et la pourpre éclatante,
Ne peuvent ni guérir, ni calmer nos ennuis,

Sous les yeux de l'envie, ah ! pourquoi construirai-je
Un fastueux palais ? Pour [qui] donc échanger,
Contre de vains trésors que le chagrin assiège,
Mon aimable vallon, mon Sabin heureux verger ?

C. LEPOUZÉ.

☞ Les amis et connaissances de feu GUSTAVE D'HELLECOURT, décédé hier à 4 heures de l'après-midi, sont priés d'assister à son convoi et enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie — [illegible] M. Morel, rue Royale, entre Orléans et St. Anne.

De la part de sa famille.

DERNIÈRES DATES.

Boston.........	14 juin	Tampico.........	21 mai.
New York.......	16 juin	Mexico.........	1 mai
Philadelphie.....	[illegible] juin	Londres.........	16 mai.
Baltimore........	17 juin	Liverpool.......	19 mai.
Washington......	16 juin	Paris...........	13 mai.
Charleston......	17 juin	Havre...........	13 mai.
Havane.........	13 juin	Bordeaux........	12 avr.

COMMERCIAL.

REMARQUES.

Nous n'avons [illegible] changement dans le cours des affaires, [illegible] d'être cité comme [illegible] époque de chaque année, [illegible] de stagnation; [illegible]

[illegible]

Piastres,	18 pr. ct.		
Pièces de 5 francs,	17		
Doublons espagnols,	$19	à	20
Do. Mexicains,	18	à	19
Souverains,	5 3/4	à	6
Do. Américains,	8		

[illegible]

PRIX COURANTS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

ARTICLES DIVERS.		Dr	A
COTON——	Louisiane [illegible]	13½	14
"	[illegible]	12½	13
"	[illegible]	11½	12
"	[illegible]	8	9
"	[illegible]	7	7½
TABAC——	[illegible]	4½	5
"	[illegible]	3½	4
"	[illegible]	2½	3
"	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SUCRE——	[illegible]	5	5½
"	[illegible]	11	14
"	[illegible]	7	8
MELASSES		26	27
T. D'EMBAL	[illegible]	23	25
"	Dundee	20	21
C. D'EMBAL	[illegible]		
CHARBON—	[illegible] baril	57	—
"	D. Liver.	—	—
CHANDELLES—	[illegible]	35	36
"	[illegible]	31½	35
CAFÉ——	[illegible]	15	—
"	[illegible]	11½	11½
"	De Brézil	11½	12
"	De St. Domingue	10½	11
FARINE——	[illegible]	8 59	9
	FRUITS.		
RAISINS—	Par caisse	1 50	2
"	Par demi-caisses	—	—
"	Par quart de caisse	—	—
AMANDES—	[illegible]	10	13
"	[illegible]	1 12	1 25
	POISSON.		
MORUE——	La caisse	1 12	1 25
HARENG—		95	1
MAQUEREAUX—	No. 1, par baril	10 50	11
"	No. 2,	9 75	10
"	No. 3,	6	6 50
	GRAINS.		
MAIS——	[illegible], par baril	1 50	—
"	[illegible], par boisseau	1 25	1 37
HARICOTS—	Le baril	3	3 25
FOIN——	Les 100 livres	2	2 25
PEAUX——	[illegible]	9	10
PLOMB——	[illegible]	11	11½
"	[illegible]	5	5
CHAUX——	[illegible]	—	8
"	[illegible]	—	—
"	De Thomastown	1 75	2
	PROVISIONS.		
BŒUF——	Mess	14 50	15
"	Prime	9 50	10
PORC——	Clair	20	21
"	Mess	19 50	20
"	Prime	15 50	16
"	[illegible] côtes	5 75	6
JAMBON——	Jambon, la livre	9½	10
"	[illegible]	9	10
"	Épaules	6	6½
"	Plats côtés	8	9
SAINDOUX—		8	10
BEURRE—	D. Nord	28	31
"	De Ouest	10	15
SEL——	De Liverpool, le sac	3	3 25
"	[illegible]	2 50	2 75
"	De Iles Turques, p. bo.	—	—
RIZ——	De la Caroline, les 100 l.	4 50	5
EAU-DE-VIE-	Franç. 4e pr. le gal.	1 25	1 64
RUM——	Americaine, 1re. pr.	50	52
"	De la N. Orl. 1re. pr.	45	2
"	De la Jamaïque	2	2½
GENIÈVRE—	Du Nord	—	46
"	De Hollande	1 25	—
"	Américain	65	70
WHISKEY—	Commun	33	35
"	Rectifié	34	35

AU PUBLIC—Un individu nommé Peter Ke[illegible] qui a été arrêté pendant la nuit du 20 courant, sur son propre aveu avoir assassiné un nommé M. Toorp, Sharp ou Philips, ainsi que deux nègres dont les noms ne sont pas connus. Ce crime a été commis au haut du fleuve, à une distance d'environ 240 milles de la Nouvelle Orléans. Toutes informations à convaincre le meurtrier seront reçues avec la plus grande satisfaction par le soussigné.

PAUL BERTUS, recorder, 1ère. municipalité.

24 juin

LES actionnaires du Canal du Lac Borgne sont invités à passer au bureau de la compagnie, encoignure Craps et Champs Elisées, depuis [illegible] jusqu'à 3, pour signer leurs billets.

M. MARIONY, [illegible].

24 juin—3

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

BALZAC.—(Suite et fin.)

[illegible]

Hélas! je crains bien qu'avant peu le public et Balzac [illegible] s'entendre: le monument ne sera pas alors que la Tour de Babel. H... S.

ODI PROFANUM &c.

Horace.

Loin d'ici, loin d'ici le profane vulgaire!
Vous, jeunesse romaine, écoutez mes accens.
Interprète du Dieu que le Pinde révère,
C'est à vous que ma lyre adresse ces nouveaux chants.

A l'empire des rois la terre est asservie:
Mais les rois, eux, le sont au souverain des Dieux,
Au Dieu qui des Titans [illegible],
Qui d'un clin d'œil ébranle et la terre et les cieux.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédiés.

[illegible] Baltimore, Marbury, Hambourg — capitaine
Navire [illegible], Russell, Liverpool — Geo. Green
Brick [illegible], Front, Havane, — J. Pratts & Fils
Brick Angora, Haynes, Boston — S. & J. P. Whitney
Goelette [illegible], Sherwood, Pensacola — J. A. [illegible] & Co.

Arrivés.

Bateau de remorque Lion, Riddle, des Passes, ayant mis en mer le navire Groton, la barque Mary, le brick Hecla et la goelette Tuscarora.

Bateau de remorque Post Boy, Andrews, des passes, ayant mis en mer le navire Chester, les bricks Comet et Ames.

Le brick Gustave, de la Havane, était à l'ancre à la passe P. O.

Navire Mozart, Welch, en 49 jours du Havre, avec un chargement assorti de marchandises et 60 passagers.

Brick Damon, Spencer, en 29 jours de Middletown, chargement assorti.

Goel. Minerva, Baker, venant de Galveston Bay, sur lest.

Bateau à vapeur Constitution, Auld, de Galveston Bay, sans chargement.

Bateau à vapeur John Mills, Boswell, de Cincinnati.

Bateau à vapeur Yazoo, La[illegible], de la rivière Arkansas.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE 25 JUIN 1837,
La deuxième représentation de
CHUT!
Vaudeville nouveau en deux actes, de Scribe.
Suivi de la première représentation de
LES FEMMES D'EMPRUNT,
Vaudeville en un acte, de MM. Varin et Devergers.
On commencera à 7 1/2 heures précises.

AVIS—A une assemblée du [illegible] nommé par le comité de l'*Association de 1776* et des citoyens de la Nouvelle Orléans, il a été résolu qu'avis public soit donné dans les journaux pour inviter toutes les sociétés de cette ville à se joindre à la célébration du 62me anniversaire de notre
NOTRE INDÉPENDANCE NATIONALE.
Et que celles d'entre elles qui désirent prendre part à cette célébration, [illegible] donner avis audit comité d'arrangement, à l'Arcade de Banks, d'ici au 27 courant. Par ordre,
21 juin — THOS. LAYTON, secrétaire.

UNE Assemblée générale de tous les Pompiers de la Nouvelle Orléans, aura lieu lundi 26 courant, à 8 heures, chez M. Kn[illegible], (ci-devant Hôtel Richardson), rue Com[illegible], pour prendre des arrangements pour célébrer l'Anniversaire de l'Indépendance Américaine:

John Hoey, Foreman de la Pompe No.		1
[illegible] Casey,	do	2
Chas. [illegible],	do	3
Jas. Jolls,	do	4
Saml. E. Kip,	do	5
Michael Hurley,	do	6
J. Van Schaick,	do	7
L. U. Guesnine,	do	8
L. Malar[illegible],	do	9
H. Gayl,	do	10
Wm. Salman,	do	11

S. Toby, directeur de la compagnie de Tuyaux.
John Page, do de Porte-[illegible]. 21 juin—2

AVIS—Le Trésorier de [illegible] charitable des Pompiers, [illegible] cinq cents piastres, [illegible] offerte par Mrs. J[illegible] & Co. en considération des efforts faits par [illegible] du corps des Pompiers, dans l'incendie de la rue de Chartres, le 21 avril dernier, [illegible] Au nom des membres de l'association, le trésorier offre [illegible] ses sincères remerciements [illegible] généreux dont Mrs. Johns & Co. [illegible] et reconnaissance des services [illegible].

ANTHONY FARRIER, Trésorier.

21 juin—1

A LOUER—Une maison à Carrollton, [illegible] S'adresser à SALOMON COHN à Carrollton.

21 juin

LES personnes [illegible] du Canal du Lac Borgne, sont invitées à envoyer avant le 15 de juillet leurs soumissions cachetées au bureau de la Compagnie, encoignure Craps et Champs Elysées, [illegible] pourront examiner les plans [illegible]. 24 juin—3

GARDES D'ORLÉANS. A[illegible]

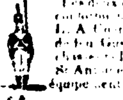

Les deux compagnies, en état des armes [illegible] capitaine L. A. Co[illegible] de feu Gustave D'Hellecourt, membre des [illegible], place St Antoine à 4 [illegible] P. M. équipement complet, et havresac, tenue [illegible].

Par ordre du capitaine,
[illegible] GUEZAIT, sergent major.

21 juin

CHASSEURS LOUISIANAIS—[illegible] 24 du courant, [illegible] Bourse Hewlett, [illegible] St. Louis, à partir heures de l'après-midi [illegible].

24 juin — P. E. D. [illegible] VAUDAIS.

PIASTRES—[illegible] piastres, pour les [illegible], chez [illegible] STRINGER, [illegible] No. [illegible] rue Royale.

21 juin

LARD—En [illegible] [illegible] Général [illegible] Wayne, 30 [illegible] Ferme, 100 [illegible]
HEFFORD & SONGENIREY, No. 14 rue Poydras.

AVIS [illegible] des [illegible] [illegible] Général [illegible] de la présente convocation.

24 juin—3 — G. D. LAMBERT, [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE — [illegible] Paroisse St Jean Baptiste—Cour de la Paroisse [illegible]

[illegible]

2e. Trente-deux esclaves, savoir: Jean Baptiste [illegible] 45 ans, commandeur, Zenon [illegible], nègre créole, [illegible] Timbeau, nègre [illegible]; Mathias nègre [illegible] 45 ans, charretier, laboureur [illegible] nègre créole, d'environ 25 ans [illegible] charretier et laboureur [illegible] nègre créole, d'environ 16 ans [illegible] nègre américain de champ d'environ 40 ans [illegible]

3e. L'habitation établie en sucrerie située dans cette paroisse sur la rive droite du Mississipi, ayant six arpents plus ou moins de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur avec une seconde concession, bornée du côté d'en haut par la propriété du Sieur Valsin B. Marmillon et du côté d'en bas par celle des Sieurs François Webre et frères. Les établissements et récoltes étant sur cette habitation consistent en deux maisons principales, deux cuisines, un magasin, un moulin à riz, une écurie, huit cases à nègres, trois poulaillers, une sucrerie, deux hangards, 70 arpents ou environ de cannes de plant, à peu près une égale quantité de souches et 50 arpens de maïs.

4e. Une autre habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse sur les bords du lac des Allemands, ci-devant connue sous le nom de la prairie aux Saules, ayant 7340 arpens de superficie, laquelle se compose de terres cultivables, de prairie pour pâturage, de marais et de cyprières; les établissements et récoltes étant sur cette habitation consistent en trois maisons principales, une cuisine, un pigeonnier, quelques cases à nègres, un hangard, une écurie, une sucrerie, 30 arpens de cannes de plant, 25 de souches et 30 de maïs.

Conditions—Le mobilier payable comptant.

Les esclaves payables un cinquième comptant et la balance en deux termes égaux, [illegible] tout mars des années 1839 et 1839.

Les habitations payables un tiers en tiers en tout mars 1838, un tiers en tout mars 1839 et un tiers en tout Mars 1840.

Les acquéreurs des habitations et des esclaves fourniront leurs billets pour coupons endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les frais des actes de vente, d'hypothèque et de main levée à la charge des acquéreurs.

Paroisse St Jean Baptiste, le 20 juin 1837.

24 juin—6 fpe — T. LE BLANC, Juge.

ÉPAVES.

IL a été conduit chez le syndic de Gentilly, un cheval alezan crains blancs, les quatre pieds ferrés, n'ayant aucune marque apparente.

Un cheval alezan brulé, les quatre pieds ferrés n'ayant aucune marque apparente.

Si dix jours après la publication du présent Avis les dits chevaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus sur le lieu le lundi 10 juillet, à cinq heures de l'après midi, conformément aux ordonnances.

24 juin — A. BRUGIER, syndic.

EAU-DE-VIE—30 barils Eau-de-vie de première preuve, 20 dito 4me preuve, à vendre par ROBERT H. WHITE, rue Gravier, No 34.

24 juin

CIDRE—150 caisses Cidre, reçu et à vendre par ROBERT H. WHITE, rue Gravier, No 3[4].

24 juin

WHISKEY—[illegible] vieux Whiskey de Monongahela, à vendre par ROBERT H. WHITE, rue Gravier, No 34.

24 juin

Ventes par le Shérif.

Jno McDonough contre J. L. Delisle.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, et du consentement des parties, il sera vendu sur les lieux rue des Tchoupitoulas au café appelé Western Exchange, le lundi, le 26 juin à 10 heures du matin, le contenu d'un café consistant, savoir: comptoir, étagères, tableaux, miroirs, rideaux et draperies, écrans, chaises, bureaux, tables, chenets, fayences et verreries, buffet en acajou et divers articles, et les ameublements de l'endroit appelé Pavillon, situé sur la rive droite du fleuve.

Il sera aussi vendu le bail de la dite maison, qui finira le premier novembre prochain.

Conditions comptant. FRED. BUISSON, Shérif.

24 juin

P. Huguenin contre E. Living et E. Whitehead.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le vendredi, le 28 juil et prochain, à une heure de relevée.

L'esclave nommée Dorcas, âgée d'environ 43 ans, saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant. FRED. BUISSON, Shérif.

24 juin

James Presotty contre O. & J. Wighman.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le jeudi, le 27 juillet prochain à une heure de relevée.

Trois esclaves nommés Isaac, Black man, âgé de 55 ans

Jim, âgé de 20 ans,

Allen, âgé de 35 ans,

Conditions de la vente, 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. FRED. BUISSON, Shérif.

21 juin

SUCCESSION DE H. C. B. RISINGSON.

Laurent Bordier contre la veuve de décédé, Tutrice des héritiers mineurs.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues Champs Elysées et Bons Enfants, faubourg Marigny, en cette ville, le vendredi le 14 juillet prochain à 5 heures de relevée après midi.

Le contenu d'une boutique de forgeron, consistant, savoir: soufflets de forges, enclumes, marteaux, pinces, un lot de tour en l'air, bancs, étaux, un lot d'outils assortis, un lot de vieux fers, tenailles, pinces, lanternes, un lot de fer et divers articles appartenant à l'établissement. Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant FRED BUISSON, Shérif.

24 juin

Wakeman & Palmer contre Thomas Bridges et les propriétaires de la goelette Urchin.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, le 27 de juillet prochain, à une heure de relevée.

La goelette Urchin, ses agrès, apparaux, etc., saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant,

21 juin — FRED. BUISSON, shérif.

Daniel T. Waldin et Isaac T. Preston contre H. L. Ledyard.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, et du consentement des parties, il sera vendu sur les lieux, sur la Nouvelle Levée, aux magasins no. 409 et 110, le samedi 8 juillet, à 10 heures du matin.

Une quantité de barils de Whiskey; de de vinaigre; plusieurs [illegible] contenu d'une cuve [illegible], une citerne contenant de la liqueur et d'autres articles.

Un appareil et un [illegible] pour distiller, etc. Conditions, comptant.

21 juin — FRED. BUISSON, shérif.

J. R. Hyde & Brother contre P. B. Phelps et E. C. Whitehead.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mardi, 1er août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Le terrain et d'une certaine maison et lot de terre appartenant à M. Colin Whitehead.

[illegible] 60 pieds de face à la rue Apollon et 120 [illegible] rue Calliope, avec les bâtisses et améliorations [illegible], pour satisfaire la somme de $4095, avec les intérêts à 5 pour cent, $75 du 5 mars 1834, jusqu'à parfait paiement; 750 du 7 mars 1834, jusqu'à parfait paiement; $750 25 [illegible] du 7 mai 1834, [illegible] jusqu'à parfait paiement, $6 [illegible] 61 [illegible] cour. Conditions comptant.

24 juin — FRED. BUISSON, shérif.

D. F. Burthe et Lucien G. Heligsberg contre Richard Hagan.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre [illegible] à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le [illegible] 20 juillet prochain à une heure de relevée. La propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Lot no 19 mesurant 28 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Jean, sur une profondeur de 128 pieds [illegible] 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot [illegible] les nos 5 à 9 inclusivement, et la même profondeur sur l'autre côté de la ligne qui le sépare du lot no 11.

2o. Lot no 11 mesurant 35 pieds, 2 pouces de face à la rue St Jean, et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes et [illegible] profondeur de 128 pieds 8 pouces et 6 [illegible] qui le sépare du lot no 10, et 128 pieds 8 pouces et 4 lignes en profondeur sur le côté [illegible] ligne.

3o. Lot no 47 mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod et 28 pieds 9 pouces 5 lignes [illegible] une profondeur et face à la rue St Pierre de 110 pieds.

4o. Les nos 48 et 49 mesurant chacun 23 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds.

5o. Les nos 57 et 58 mesurant chacun, 28 pieds de face [illegible] Pierre. No 57 ayant une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare des lots nos 47 et 58, [illegible] et 128 pieds [illegible] 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot no 58, le no 58 ayant une profondeur de 128 pieds [illegible] sur la ligne qui le divise du lot no 59.

6o. Lot no 59 mesurant 65 pieds 5 pouces deux lignes de face à la rue St Pierre et 19 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du faubourg St Marie, la propriété appartenant jadis à la compagnie de la banque du Canal.

7o. Lot no 61 mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds.

8o. Lot no 35 mesurant 32 pieds cinq pouces cinq lignes de face à la rue St. Paul sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 34 [illegible] inclusivement et 128 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 36.

9o. Lot no 36 mesurant 45 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Paul, et 42 pieds 3 pouces 7 lignes de [illegible] sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 35 et de 128 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne opposée.

10o. Lot no 37 mesurant 39 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre et 42 pieds 3 pouces 7 lignes de [illegible] sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 36, et de 128 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne opposée.

11o. Les nos 43, 44 et 45, mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur.

12o. Lot no 46 mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face sur la rue Girod, et 28 pieds 9 pouces 5 lignes de face sur 110 pieds en profondeur et face à la rue St Pierre.

13o. Les nos 62, 63 et 64 mesurant chacun 28 [illegible] de face à la rue St Pierre, le no 62 ayant 128 pieds [illegible] de profondeur sur la ligne du lot no 61.

No 63 ayant en profondeur 128 pieds 7 pouces une ligne sur la ligne du lot no 63, et le no 64 ayant une profondeur de 128 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne du lot no 63, 124 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du fond sur le fond des lots no 42 à 46 inclusivement, ensemble avec toutes les améliorations sur le dit terrain qui lui appartiennent.

Les propriétés ci dessus seront vendues aux conditions et termes suivants:

Lots nos 10 et 11 payables comptant, chacun pour satisfaire $3 6, 66 2 3 montant de chaque billet protesté du 29 mars 1837, ensemble avec les frais de protêt de $1 50 sur chaque billet et les intérêts et frais du procès, et la balance en deux termes égaux de $566 66 2 3, le premier billet dû le 26 mars 1838 et le second le 26 mars 1839.

Lots nos 47, 48, 49, 57, 58, 59, comptant chacun, pour payer $422 22 2/9 montant d'un billet protesté, ensemble avec $5 pour chaque protêt et les intérêts du 29 mars 1837 pour du protêt $5 et les frais du procès et la balance en deux termes égaux, de $422 22 2/9 chacun payables [illegible] dûs le 26 mars 1838 et le second le 26 mars 1839.

Lots nos 35, 36, 37 et 37, comptant pour satisfaire $277 77 7/9, montant du billet protesté, $5 frais de protêt, intérêts du 29 mars 1837, et la balance payable en deux termes égaux de $277 77 7/9, le premier billet le 25 mars 1838, et le second le 26 mars 1839.

Lots nos 41, 44, 45, 46, 62, 63 et 64, comptant pour payer chaque billet de $25, $5 frais de protêt, intérêts du 29 mars 1837 et la balance en deux paiements égaux $25, le premier payable le 26 mars 1838, et le second le 26 mars 1839, pour satisfaire le demandeur de $1927 77 7/9 frais de protêts, et intérêts du 29 de mars 1837, et les frais du procès.

FRED. BUISSON, Shériff.

16 juin

SUCCESSION DE MOCTEZUMA.—Vente par le régistre des testaments—Lundi le dixième jour de juillet 1837, à dix heures A M rue des Remparts entre les rues Orléans et St. Pierre, en vertu d'un décret rendu par l'honorable Cour des Preuves donné pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane sous la date du 20 juin 1837. Je exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Ildefonso M. de Moctezuma, les effets mobiliers dépendant de sa succession.

Conditions: comptant.

W. F. O. DUPRESSIS, régistrer des testamens.

24 juin

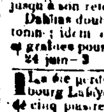

GRAINES DE JARDINAGE, FRAICHES, De Thorburn.

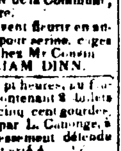

LE soussigné fait ses sincères remercimens à ses amis et au public, pour le patronage libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a commencé ses affaires au No 17, rue de la Commune. Il donne l'assurance que rien ne sera négligé de sa part, pour avoir sans cesse en vente un bon approvisionnement de Graines fraiches et véritables, ainsi que des graines pour les fermiers, de toute description et de qualité supérieure.

Devant se rendre à New York pour faire choix de graines, bourgeons de fleurs et de plants pour l'automne, il fera vendre ses graines par M. Cousin, jardinier expérimenté, au No. 244, rue de la Commune, jusqu'à son retour, au 1er. septembre.

Dahlias doubles en pots, qui doivent fleurir en automne; idem en baquets, graines pour serins, cages et graines pour oiseaux, à vendre chez Mr Cousin

24 juin—3 — WILLIAM DINN.

LA été perdu avant hier soir, à sept heures, au faubourg Lafayette, un portefeuille contenant 2 billets de cinq piastres, plus un billet de cinq cent gourdes, payable au 11 janvier 1838, créé par L. Canonge, à l'ordre de A. Rivierre. Il est expressément défendu de l'escompter, le paiement en étant arrêté.

Celui qui l'aura trouvé est prié de remettre le billet à ordre, au restaurant de M. L. Canonge, rue de Chartres, no 119, ou à M. Rivière, faubourg Lafayette. Il pourra garder l'argent pour récompense. 24 juin—3

PERDU hier matin, un billet tiré par John Reynolds, à l'ordre du soussigné, daté du 6 juin courant, de la somme de $500, payable à 13 mois et paraphé par Wm Christy, notaire public. Je n'ai point endossé ce billet. Celui qui le trouvera est requis de le laisser à la buvette de l'Arcade de Banks ou à la Bourse, encoignure St-Louis et Chartres.

24 juin—1 — JAS. C. WILSON.

DEMANDE DE PLACE—Un jeune homme très capable, et qui a déjà été employé en cette qualité, désire trouver une place d'économe à la campagne, ou une place en ville pour conduire les travaux des nègres. Il peut donner des preuves de sa capacité et sur sa moralité. S'adresser par lettre adressée à A, au bureau de cette feuille. 24 juin—3

A LOUER—Quatre excellens travailleurs, conducteur de dray, press[illegible], etc. et propres à tout. S'adresser immédiatement au no 118, rue St. Louis. 24 juin—3

HUILE DE PALMA CHRISTI—No. 1 et 2, en magasin et à vendre par
24 juin — LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

POUR LITTLE ROCK, PORT GIBSON, VAN BUREN.

LE bateau à vapeur, tirant peu d'eau, Monmouth, capt. Eastman, partira pour les endroits ci-dessus et les places intermédiaires, mercredi 28 du courant, à 10 heures du matin. Pour passage, s'adresser à bord, ou à

24 juin — EASTMAN & BROTHERS

POUR CINCINNATI.

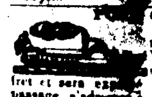

Le steamer bon marcheur tirant peu d'eau, GENERAL WAYNE, capt. G. C. Castleman, est prêt à recevoir son fret et sera expédié incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au quai de la rue Girod, ou à

24 juin — JOSEPH LANDIS & CO. No. 14 rue Poydras.

Pour fort Gibson, Van Buren, Little Rock, et tous les ports intermédiaires, dans l'Arkansas.

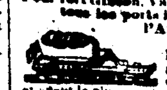

Le beau bateau à vapeur ARKANSAS, à chambres à étages, capitaine Halderman, étant attendu à chaque instant et ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à

22 juin — LAVILLEBEUVRE & WATSON, no 17 rue des Magasins.

POUR ST MARTINVILLE, NEW IBERIA et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur neuf AJAX, capitaine G. Roger, partira pour les endroits ci-dessus, mercredi prochain 28 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis, ou à

22 juin — GRAY, DURRIVE & Co, no 42 [illegible].

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE, [Nouvel arrangement.]

Le bateau à vapeur PONTCHARTRAIN, capt. [illegible], ne pouvant, sans s'exposer à les avaries, continuer ses voyages jusqu'au débarcadaire de Covington, a été déterminé à Madisonville et pour donner plus de commodités au public, il fera un voyage tous les jours. Les passagers, à leur arrivée à Madisonville, trouveront constamment des voitures pour Covington, et leurs frais seront les mêmes que précédemment.

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à l'arrivée des chars qui auront quitté la ville à 3 heures de l'après midi le Pontchartrain partira pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 6 heures du matin, il partira de Madisonville pour Lewisburg, Mandeville et le railroad.

Le samedi au soir, à l'arrivée des chars de 5 heures, il partira pour les mêmes lieux, et s'en reviendra le lendemain, pour

Le dimanche, faire son voyage ordinaire, partant du railroad le matin, à l'arrivée des chars de 7 heures, et de Madisonville à 5 heures de l'après midi.

Le déjeûner sera servi tous les jours à 8 heures, le dîner à 4 heures, et rien ne sera négligé pour l'agrément des passagers.

21 juin—6.

POUR ST. LOUIS.
Bateau de passage.

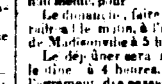

Le steamboat ROLLA, capitaine Dayer, d'une marche supérieure, partira jeudi, pour fret ou passage s'adresser à bord.

2 juin—3

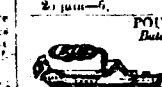

AVIS DE BATEAUX A VAPEUR—Arrangement pour la saison pour l'été. Le CRUSADER, capitaine Hereford, partira du bout du chemin à coulisses du lac, les lundi et mardi de chaque semaine, à 6 heures du soir, et touchera à la Baie St Louis, Passe à Christian, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula. Le capitaine portera l'attention qui est due aux familles et passagers, et l'on sera aussi commodément à bord de son bateau que sur aucun de ceux qui naviguent sur le lac. Le Crusader est confortablement fait, tire peu d'eau, et est composé d'officiers prudens. L'attention des [illegible] ne se portera toujours au centre [illegible], ce qui est annoncé ce bateau; il espère que les amis qui il mettra dans l'accomplissement de ses devoirs lui mériteront un peu bienveillant du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 juin—1m — JOHN G. ROWLAND, 47 Vieille Levée.

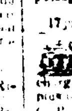

Pour Brazoria & Columbia—La goelette fine voilière COLUMBUS, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la P[illegible] Armes ou à

24 juin — JAMES REED & Co 3 rue Royale.

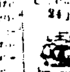

POUR PENSACOLA—Directement, Et tous les ports intermédiaires. Le beau bateau à vapeur, Merchant, à basse pression, commandé par le capitaine J. M. Baker, partira pour les endroits ci-dessus, [illegible] samedi prochain, [illegible] l'arrivée des chars de 7 heures, et partira de Pensacola pour la Mobile, lundi matin 26 du courant [illegible]. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. KILSHAW, rue [illegible].

N. B. Au retour du Merchant, des avis annonceront ses arrangemens pour l'avenir [illegible].

Les effets sont aux risques des propriétaires, et tous les esclaves devront être expédiés [illegible]. 24 juin—2

POUR MATAGORDA—La goelette MARTHA, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible], partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à

21 juin — J. G. ROWLAND, no 47 Vieille Levée.

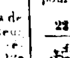

POUR MATAGORDA—La goelette neuve ALLA WILLA, capitaine Jackson, partira positivement lundi [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la Place d'Armes ou à

22 juin — JOHN G. ROWLAND, 47 Vieille Levée.

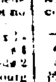

A VENDRE OU A LOUER—Une maison neuve située au faubourg Washington, rue Barthel my, immédiatement après l'habitation de M. M[illegible] à un [illegible] maison est bâtie sur un terrain de quatre [illegible] pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, et elle se compose de quatre appartements [illegible] cabinets, une cuisine de trois chambres [illegible] et remise, tout couvert en ardoises [illegible] sur le devant un petit jardin [illegible] d'être très agréable. S'adresser à L. GARNIER, 181, rue Royale.

17 juin—8

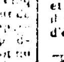

A LOUER—La [illegible] no 156, rue de Chartres. Possession [illegible] JOS. BARTHET, 30, Toulouse.

20 juin—3

UN jeune homme pouvant donner de bonnes recommandations et parlant l'anglais et le français, désirerait se placer à la campagne, soit dans un magasin de marchandises sèches ou dans un [illegible] de groceries. 21 juin—3

FARINE—500 barils fine superfine, à vendre par — 24 juin — G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

JAMBONS—40 boucauts jambon de Cincinnati, reçu par le bateau à vapeur General Wayne, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

24 juin

PORC—De différentes qualités, à vendre par LAYET & AMELUNG, no. 17, rue du Commerce.

24 juin

JAMBONS COUVERTS—10 boucauts en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue du Commerce.

24 juin

JAMBONS à l'usage des familles [illegible] sement en sac; [illegible] première qualité, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue du Commerce.

24 juin

THÉS—23 caisses thé Young Hyson, en magasin et à vendre pour clore une consignation, par

24 juin — LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

ESPÈCES en demande, par ROBINSON & Co.

24 juin

GRAISSE—300 barillets Graisse [illegible], à vendre par JOSEPH LANDIS & CO., No. 14 rue Poydras.

24 juin

LARD—180 boucauds Lard de Cincinnati, plats côtés, jambons et épaules, en [illegible] et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., No. 14, rue Poydras.

24 juin

SAINDOUX—656 barillets saindoux de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Genl Wayne et à vendre par

24 juin — YORKE & FRERES, 65 rue du Camp.

JAMBON de Cincinnati, fumé—57 boucauts [illegible], 22 do épaules; 27 do partie de derrière, en magasin et à vendre par

24 juin — LAYET & AMELUNG, 17 rue Com.

ESCLAVE EN MARRONAGE.

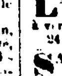

UNE négresse nommée MATHILDE, âgée de 13 à 14 ans, partie depuis 20 jours. Elle est toujours sale et n'a pas de mouchoir à la tête ordinairement; elle a l'air méchant, les yeux vifs et le front avancé. 20 piastres de récompense à celui qui la logera en prison ou qui la remettra à son maître, chez Mr Canonge, restaurateur, rue de Chartres. DUPUY.

24 juin—12—3pe

A LOUER—Une domestique de maison. JOS BARTHET, no 30, rue Toulouse.

17 juin—3

Course de l'Eclipse.

DIMANCHE, 25 juin, plusieurs courses auront lieu entre des chevaux de selle. Elles commenceront à 4 heures et demie. Entrée de la course, gratis.

Carrollton, 24 juin

ON demande à acheter un cuisinier de premier ordre pour une famille; on désire qu'il soit sans défaut; un bon prix sera donné en s'adressant au bureau de l'Abeille. 22 juin—4 2pe

BOIS DE CYPRE A VENDRE—Quarante mille pieds de bois de cypre à plancher, de première qualité, en débarquement sur la nouvelle Levée vis à vis la rue Natchez; à vendre à bon marché pour du comptant. S'adresser sur la Levée ou au no 255 rue de la Commune. 22 juin—3

MM. B. Lefond, Jean Dumont, Samuel D. Dixon, acquéreurs de terrains à la commission du faubourg Jackson, paroisse Huet, sont prévenus que si d'aujourd'hui vingt un juin au premier juillet prochain, ils ne se sont pas conformés à leurs adjudication et signé leurs ventes chez Jh Cuvillier, notaire, leurs terrains seront revendus à leur folle enchère par M. M. Byrnes, sen. encanteur. 22 juin—4

FREMAUX—Libraire et marchand de papier, rue Royale no 163, près Toulouse.

Vient de recevoir une très jolie choix de papier de tenture [illegible] à la mode, blanc sur gris et fond sur fond glacé et mat du meilleur goût.

Une collection de sujets coloriés pour salles, salons et cafés, tels que bataille d'Austerlitz, jardin et parc français, chasses, caravanes, vue des environs de Rome, et autres.

Des Devants de cheminée, rosaces, papier pierre, marbre pour corridor, dito uni, glacé et mat de diverses couleurs, ciels à rosaces et uniemt et aux différentes couleurs de fond avec bordures pareilles. Une grande quantité de bordures de différentes largeurs très riches, de différents prix. Toutes ces marchandises venant directement des manufactures, lui permettent d'être libéral sur les prix. Il offre en outre une quantité d'ouvrages nouveaux de nos meilleurs auteurs contemporains,

Une collection de Dictionnaires de poche en différentes langues,

Collection de Manuel Encyclopédique,

Livres classiques élémentaires, à l'usage des écoles.

Papier à écolier, ardoises, plumes et encre.

Un nouveau catalogue est à la disposition des personnes abonnées à son cabinet de lecture, qui vient d'être considérablement augmenté. Les personnes qui souhaitent souscrire [illegible] 22 juin

MADAME BOYER,
PROFESSEUR DE PIANO ET HARPE.

A l'honneur de prévenir les DAMES de la Nouvelle Orléans, qu'elle a reçu de PARIS une HARPE, qu'elle désire vendre.

Rue Royale, no. 106. — 22 juin—3

AVIS—Le Dr. Dausseau a transporté son domicile rue des Français, No. 11, entre Victoire et Esplanade, près de l'Hôtel de la Monnaie. 17 juin—6

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sen.

IL sera vendu à la Bourse encoignure Chartres et St. Louis, jeudi prochain 29 juin, à la folle enchère de Mrs T. Journot, L. Depoorter, et Tachon, F. Daubert, et A. Dordal, qui n'ont pas rempli les conditions de la vente; les lots de terre suivans, qui leur ont été adjugés le 22 mars passé, par M. Barnett, Sen. encanteur, savoir:

1o. Six lots de terre désignés par les Nos. 42 à 47, de l'ilet No. 4, et adjugés à Mr. T. Journot.

2o. Quatre lots de terre désignés par les Nos 23 à 26 de l'ilet No. 1, et adjugés à Mr. L. Depoorter.

3o. Un lot de terre désigné par le No. 11 de l'ilet No. 3, et les lots Nos. 17, 18, 19 de l'ilet No. 4, adjugés à Mr. A. Tachon.

4o. Les lots de terre Nos. 1, 2, 22 et 23 de l'ilet No. 2 et les lots Nos 7, 8 et 9, de l'ilet No 7, et les lots Nos 12 à 19 de l'ilet No. 9, adjugés à Mr. F. Daubert.

5o. Les lots Nos. 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No. 2, adjugés à Mr. A. Dordal.

Le tout conformément au plan dressé par L. J. Pilié, député arpenteur général en date du 10 mars 1837, et déposé en l'étude de Jh Cuvillier, notaire.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets seront datés du 22 mars 1837.

Les actes de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 juin—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 24 juin, à 11 heures du matin à son encan, pour clore un envoi, 150 barils whiskey. 24 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 24 du courant, à midi, à la Bourse, le nègre YORK, âgé de 40 ans à peu près, bon cocher, un bon sujet, entièrement garanti.

L'acte de vente chez W. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 21 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Succession du feu Anthony [illegible] Suares.

SAMEDI 22 Juillet prochain, à la Bourse au coin [illegible] St. Louis et Chartres, [illegible], il sera vendu en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, daté pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1837, les propriétés et esclaves suivans, appartenant à ladite succession, savoir:

1o. Un terrain situé dans le carré de la ville de la Nouvelle Orléans, entre les rues Bourbon et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue de Ste Ursule, sur 60 pieds de profondeur, [illegible] sur lequel est bâtie une belle maison à 3 étages en briques consistant au premier en rez de chaussée d'un grand magasin, avec un bon corridor, porte cochère &c. au second étage, il y a une belle salle, avec portes à coulisses et deux chambres à coucher, avec passage sur la gallerie, deux belles cheminées avec manteaux en marbre de Lang, avec le fourneau pour charbon; au troisième étage, il y a 4 belles chambres à coucher, dont deux desquelles avec cheminée et cabinets, galeries [illegible] derrière et passage sur le devant [illegible] est très bien fini et est habitable; la cuisine est en briques, et à trois étages, le second étage est divisé en deux appartements, le troisième étage [illegible] appartements; latrines en briques à deux étages, également écuries en briques, bien éclairé, le corridor, la cuisine, la cour, sont carrelés avec [illegible] de Liverpool, de la propriété de [illegible] mur de clôture de 18 pieds de haut, un très bon puits en briques avec sa pompe, la bâtisse est aussi [illegible] le tout est parfaitement fini, et en bon ordre, et no 1, [illegible] de l'habitation [illegible] expressément pour et pour le [illegible] pour sa résidence. On engage les acheteurs à visiter cette charmante propriété avant la vente.

2o. Un terrain, situé au faubourg Marigny, No. 4, mesurant 23 pieds 3 pouces face à la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée, sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No. 3, et de l'autre, par le terrain No. 5, et dans le fond, par le terrain No. 9.

3o. Un autre terrain, situé faubourg Marigny, no 5, mesurant 23 pieds 3 pouces face à la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain No. 4 et de l'autre côté, par le terrain No. 6, et dans le fond par le terrain No. 9, tout mesure anglaise.

4o. William, âgé à peu près de 21 ans, journalier et travailleur.

5o. Lewis, âgé à peu près de 38 ans, cordonnier, et un bon homme.

6o. M[illegible], âgée à peu près de 24 ans, cuisinière, avec sa fille Frank, âgée à peu près de 6 ans.

Conditions: la maison payable comptant, la balance des propriétés et esclaves, à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et 10 pour cent d'intérêt par an, [illegible] billets ne seraient pas payés à maturité [illegible].

Les actes de vente chez W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 24 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mardi, le 27 juin, à 11 heures, à leur magasin d'encan, 8 caisses de Porter [illegible] conformément à [illegible] pour compte de qui il appartiendra, conditions de la vente, et [illegible] 24 juin

IL sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, lundi prochain 26 du courant, à midi, le nègre KOLLEY, [illegible] [illegible] garanti [illegible]. Les titres et conditions seront connus au moment de la vente. 22 juin—2

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu samedi 24 du courant à 10 heures A. M. dans une cour sur la rue de la Commune entre Tchoupitoulas et Villere,

14 beaux Mulets de choix.

[illegible] de [illegible] pour le compte de qui de droit. Conditions à la vente. 22 juin—2

PAR BACH & CALHOUN.

Vente de Syndics.

IL sera vendu par ordre de l'honorable cour de district, jeudi, 29 juin 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte des faillis, de messrs Tourné & Beckwith, les esclaves suivans, abandonnés par eux à leurs créanciers, savoir:

SARAH, âgée d'environ 31 ans; MARY, de 20 ans avec ses deux enfans; ROBERT, âgé de 22 ans et LYDIA, âgée d'environ 16 ans.

21 juin—6 22, 26, 13, 27, 27.

Mairie de la Nlle.-Orléans.

PAR F. DUTILLET, Encanteur

CONFORMÉMENT aux résolutions du conseil, [illegible] samedi, 30 juin courant, à midi, à la bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la fourniture des bois et [illegible] pour les travaux de la prison [illegible] pendant six mois, [illegible].

Le 21 juin 1837. — D. PRIEUR, Maire.

PAR JOSEPH LE CARPENTIER

IL sera vendu samedi prochain 24 juin 1837, à 11 heures du matin, à son magasin d'Encan, pour clore une facture:

5 boîtes de Tabac de Honeydew,			
11	do	do	Cressy,
3	do	do	Whitlob,
12	do	do	Myers,
11	do	do	Orrera,
4	do	do	Bajlows,

3 demi-pipes d'Eau de Vie. — 22 juin—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente pour cause de départ

IL sera vendu samedi prochain, 24 du courant, à 4 heures de l'après midi, au coin des rues Toulouse et Marais, sans réserve aucune, les effets suivants:

Une grande et belle armoire [illegible] belle commode surmontée d'un dôme de [illegible] [illegible] grand et beau lit [illegible] Tous les [illegible] achetés depuis peu, et bien conservés, et seront regardés comme neufs.

Un secrétaire à divers usages; six chaises en bois [illegible] douze belles gravures, [illegible] représentant tous les batailles [illegible] pour lesquels [illegible] avec son pied; [illegible] un herbier composé de 700 plantes dans le nombre desquelles sont les plantes officinales.

Ces deux derniers articles se trouvent dans tous les cabinets des bons médecins, en Europe; un tel objet de moyenne grandeur; un cadran solaire en cuivre monté de manière à pouvoir être posé rigoureusement suivant la latitude des divers lieux; un [illegible] de Réaumur; une vis d'Archimède; une boussole; une collection de livres de sciences, arts et belles-lettres dans le nombre desquels il y en a de très rares, comme par exemple, un Dictionnaire complet de Commerce en onze langues, un Dictionnaire complet de l'Encyclopédie, contenant les secrets des arts, avec un atlas bien exécuté, de bonnes et belles armes, fusils, pistolets, sabre, canne à pomme d'or et à épée, et.

Conditions: comptant. 22 juin

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi 24 du courant, à midi et demi à l'arcade de Banks, par ordre et sous l'inspection des Gardiens du Port, pour le compte de qui il appartiendra.

Le navire Elizabeth, capt. Alrey, venant de Liverpool, tel qu'il se pourrait et comporte [illegible] au bord du fleuve; ensemble ses agrès [illegible] à l'arcade, à la Bourse [illegible] Chartres et St. Louis, et au bureau [illegible] rue Conti. Conditions, comptant. 24 juin

PAR JOSEPH LE CARPENTIER

IL sera vendu, à l'enchère, lundi 6 juillet, à huit heures, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, par ordre des syndics de Wm. T. Thompson, et Wm. T. Thompson & Co., les propriétés dernièrement acquises de [illegible] et de M Philip Power et M. Mumford Perkes, qu'ayant pas rempli les conditions de la vente, seront tenus responsables de toute perte sur les prix des dites propriétés.

1. Tous les droits, titres et intérêts de W T Thompson à une certaine portion de terre située dans la paroisse de Washington, contenant 640 arpents, plus ou moins.

2. Tous les droits, titres et intérêts de W T Thompson & Cie. à une certaine portion de terre située dans la même paroisse, contenant 640 arpents, plus ou moins.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, à dater du 3 janvier dernier, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque, portant intérêt à 8 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement.

Les actes seront passés pardevant Wm Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 juin—8

PAR MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

Une négresse âgée d'environ 18 ans, bonne garde enfans, d'enfants, une bonne cuisinière et blanchisseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle n'est vendue que pour cause de départ, et ne sera livrée à l'acquéreur que le 31 juin.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 juin

RÉSIDENCE D'ÉTÉ.

LES prix suivants ont été établis pour la pension à la maison de résidence de St. Joseph:

Nourriture et logement par mois	$45 00
Nourriture et logement pour un seul jour	2 50
Nourriture et logement pour une semaine	14 00
Nourriture, sans logement, par mois	30 00
Dîners, par mois	20 00
Dîners pour les visiteurs et invités	1 00
Déjeuner et Souper, (chaque)	75
Logement	50
Nourriture pour domestique par mois	20 00

ROBERT ARMSTRONG.

St. Joseph, 1 mai 1837. 17 juin—1m

AVIS.—Un voleur a pénétré dans la chambre à coucher du soussigné, dimanche matin 18 du courant, lui a enlevé une montre d'or, fabrique de Lépine, avec sa chaîne, clef et cachet de suivre, tout de bon or; une récompense de [illegible] piastres sera donnée à celui qui [illegible] l'objet au soussigné.

Le voleur [illegible] voisinage, car il [illegible] chapeau [illegible].

J. J. MONTFORT.

19 juin—5

AVIS—Le public est prévenu qu'on ne paiera pas à leur échéance, trois billets souscrits par M. F. Nora, avec sa marque ordinaire à l'ordre de Jean Rousseau, chacun pour la somme de quatre cent trente trois piastres et un tiers cents 1/3 sous la date du 11 avril 1836, payables respectivement à trois, six et neuf mois de date, et négociés ne varietur par Jules Mossy notaire public, l'objet pour lequel ces billets avaient été donnés ayant manqué. 20 juin—6